

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze janvier,

Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS GERAUX, était assemblé en session ordinaire, à la salle polyvalente, après convocation légale, sous la présidence de Mr Georges LUCAS, Maire.

Ordre du jour : panneaux de police, remboursement d'une franchise suite à un sinistre, questions diverses

Le Maire présente ses vœux aux élus en leur souhaitant une année 2021 sereine et positive.

Panneaux de police

Des panneaux de police seront commandés à la société SPM. Le montant de la commande sera compris entre 6 800 € et 8 000 € en fonction du choix des panneaux (dos brut et dos peint).

Cette délibération vaut ouverture spéciale de crédits afin de permettre si besoin le règlement de la facture avant le vote de budget primitif 2021.

Imputation : 21578

Montant : 8 000 €

Les miroirs prévus à St Geffroy, L'Aunay Pinel et Grammont seront posés le 13 janvier.

Remboursement d'une franchise suite à sinistre

Pour rappel, Mr HOURCAU domicilié La Hérissonnais a subi une inondation dans sa maison suite à un gros orage en juin 2020. La responsabilité de la commune a été convenue pour défaut d'entretien des évacuations des eaux pluviales.

L'assurance de Mr HOUCAU lui a remboursé les dégâts mais une franchise de 380 € reste à sa charge. Le conseil autorise le Maire à rembourser cette somme à Mr HOURCAU, ce qui clôturera le dossier.

QUESTIONS DIVERSES

DIA : propriétés 133 La Pesnais et 26 La Lande de la Croix : pas d'avis de préemption

Projet soumis par l'association "Pétanque Gérausienne" : l'association souhaiterait disposer d'un terrain couvert. Elle a présenté un projet de panneaux photovoltaïques proposé par la société ENERLIS de Boulogne Billancourt.

Après examen du dossier, le conseil donne à l'unanimité un avis défavorable pour les raisons suivantes

La structure dénaturerait le cadre verdoyant du site

La société ENERLIS n'a pas de références dans notre région et aucune dans la couverture des équipements sportifs

La pétanque se joue majoritairement en extérieur et la commune dispose d'un boulodrome avec 3 jeux : 1 pour boule bretonne, 1 pour pétanque, 1 mixte

Lotissement LAMOTTE : la société souhaite que nous donnions un nom d'opération et de lotissement. Elle a proposé une dénomination autour du nom "Acionna". Le conseil propose plutôt "Lotissement des Chênes" pour être en harmonie avec l'environnement.

Démission d'un élu : Mr Bernard KERGOSIEN informe qu'il va présenter sa démission pour raison personnelle. Il sera remplacé par Mme Céline BUCAILLE, 1^{ère} élue complémentaire. Le tableau du conseil municipal sera mis à jour.